

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1436 - 16 novembre 1989 - 14,50 F

D 1436 AMÉRIQUE LATINE: AGGRAVATION DU CONFLIT ENTRE LA CLAR ET LE VATICAN

Désavouée en février 1989 pour son projet de formation biblique intitulé "Parole et vie" (cf. DIAL D 1390, 1391, 1398, 1408 et 1426), la Confédération latino-américaine des religieux ou CLAR (érigée par décret du Saint-Siège du 2 mars 1959) a fait ensuite l'objet, le 5 juillet suivant, d'une mesure d'ingérence anti-statutaire de la Congrégation romaine pour les religieux (selon les nouveaux statuts de la CLAR approuvés par le Saint-Siège le 8 décembre 1984): l'imposition d'un secrétaire général non demandé et non élu. Les dédoublements de cette affaire ont abouti à une impasse totale qui s'est soldée, le 11 octobre 1989, par l'acceptation finale de la mesure romaine par la CLAR, mais contre sa volonté profonde. Le 12 octobre, la CLAR annonçait officiellement qu'elle renonçait au projet "Parole et vie" afin de "ne pas mettre en danger la bonne réputation des membres de l'équipe de biblistes et de pastoralistes" qui avaient élaboré le projet contesté. Parce qu'elle jugeait la situation ainsi créée particulièrement grave, la CLAR a décidé de publier en octobre dernier un "numéro spécial" de son bulletin, sous le titre "Mesure exceptionnelle au secrétariat de la CLAR".

C'est ce gros dossier que nous publions ici dans sa totalité (sauf les trois lettres de démission des responsables respectifs de l'équipe de formation de la CLAR, du projet Parole et vie et du secrétariat).

L'examen attentif du contentieux, au-delà du problème des méthodes administratives, révèle l'ampleur du débat en cours dans l'Eglise en Amérique latine: à savoir l'héritage du concile Vatican II qui, à travers les conférences épiscopales de Medellín et Puebla, a pris la forme latino-américaine du "choix prioritaire des pauvres".

Note DIAL

1. Editorial du n° spécial de *Boletín CLAR* d'octobre 1989

Chers soeurs et frères,

Que la lumière de l'Esprit-Saint éclaire notre discernement et notre présence en Amérique latine.

Dans ce bulletin nous donnons en premier lieu une synthèse des démarches faites à Rome par la présidence de la CLAR, le 12 septembre, auprès de la "Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique" (1).

Cette rencontre a été motivée par l'intervention faite par ce dicastère dans la présidence de la CLAR à travers la nomination de son secrétaire général et en raison des problèmes connus autour du "Projet Parole et vie" (2).

Nous publions d'abord la lettre envoyée à ce dicastère par le comité directeur de la CLAR réuni en session extraordinaire à Conocoto (Quito, Equateur) les 30, 31 août et 1er septembre dernier (3). A cette lettre nous joignons deux de nos autres communiqués envoyés aux 25 conférences nationales de reli-

(1) C'est le nouveau nom, depuis juin 1988, de la "Congrégation pour les religieux et les Instituts séculiers" [NdT].

(2) Historique du conflit dans le document n°2 de ce dossier [NdT].

(3) Document n°4 de ce dossier [NdT].

gieux en Amérique latine à propos de: a) la rencontre à la Congrégation pour la vie religieuse avec son Eminence le cardinal-préfet Jérôme Hamer, Mgr Vincenzo Fagiolo, secrétaire général, et le P. Eusebio Hernández, official de cette congrégation (4); b) la lettre dans laquelle nous rapportons en détail notre rencontre, à la Congrégation pour la doctrine de la foi, avec le cardinal-préfet Joseph Ratzinger (5).

Tandis que nous rédigeons cet éditorial nous avons reçu des communications respectivement du cardinal Joseph Ratzinger (6), du cardinal Jérôme Hamer (7) et du président de l'Union des supérieurs généraux, le P. Anthony McSweeney (8), que nous faisons également connaître.

En rendant publics ces documents, nous avons voulu rassembler toute l'information sur les affaires en question, en toute fidélité et véracité, afin que les Conférences nationales de la vie religieuse et leurs bases disposent de tous les éléments pour exercer leur discernement et puissent ainsi collaborer activement au règlement de la grave situation que traverse aujourd'hui la vie religieuse en Amérique latine.

La présidence a un critère parfaitement simple: nous ne pouvons en aucune façon être infidèles à la ligne de la CLAR qui, en plus de trente années d'existence, a passionnément recherché le **renouveau de la vie religieuse** selon les critères de Vatican II, de Medellín, de Puebla et des respectives constitutions rénovées. Nous ne pouvons pas soutenir une structure (9) dépendant de l'organisme de la CLAR et marquée d'"ambiguïté" dans la réalisation de ses objectifs, ou niant notre engagement avec les plus pauvres en Amérique latine.

Nous allons veiller à ce que l'organisme de la CLAR poursuive sa tâche d'animation de la vie religieuse, comme jusqu'à présent, et à ce que la Parole de Dieu continue d'être la source de notre consécration et de notre engagement.

La présidence actuelle ne pouvait faire sien un certain type de solutions aux graves problèmes que connaît actuellement la CLAR, solutions qui pourraient simplement faire croire à une apparente normalité de cet organisme, ou cacher des critères et des comportements ambigus. Nous nous verrions alors en ce cas dans l'obligation de manifester une attitude plus évangélique de service de la vérité et de fidélité aux engagements demandés par l'Eglise elle-même.

Nous acceptons en esprit évangélique l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la CLAR, en fonction des prémisses énoncées plus haut.

Nous tenons enfin à donner deux avertissements qu'il importe de garder présents à l'esprit dans la lecture des documents de ce bulletin. En premier lieu, quand nous utilisons le sigle connu CRIS (10), nous nous référons au dicastère qui s'appelle actuellement "Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique". En second lieu, à propos du document "Mesure exceptionnelle au secrétariat de la CLAR" (cf. note 2), le lecteur trouvera davantage de détails dans la correspondance que nous avons envoyée aux présidentes et aux présidents des conférences nationales (de religieux), également publiée dans cet envoi (11).

Unis dans la prière et le discernement.

Frère Luis Coscia, OFM cap.
président de la CLAR

2. Historique du conflit entre la CLAR d'une part, le CELAM et deux congrégations romaines d'autre part

MESURE EXCEPTIONNELLE AU SECRÉTARIAT DE LA CLAR

Introduction

Comme il est de la connaissance de nombreuses personnes, la Confédération latino-américaine des religieux (CLAR) a connu depuis sa dernière assemblée générale (à Cochabamba, Bolivie, en juin 1988) un sérieux problème avec l'élection de son secrétaire général et avec le projet Parole et vie.

[4] Document n° 5 de ce dossier [NdT].

[5] Document n° 6 de ce dossier [NdT].

[6] Document n° 7 de ce dossier [NdT].

[7] Document n° 9 de ce dossier [NdT].

[8] Document n° 8 de ce dossier [NdT].

[9] Il s'agit ici du projet "Parole et vie" [NdT].

[10] CRIS: Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers [NdT].

[11] Documents n° 3, 10, 11 et 12 de ce dossier [NdT].

Le problème avec le secrétariat général s'est aggravé quand le Père Claudino Falqueto, mariste, a présenté sa démission en février 1989 en raison de son élection comme provincial au Brésil. Conformément aux statuts, le président de la CLAR a, en avril de cette année, nommé comme secrétaire générale la Soeur Manuelita Charria, dominicaine de la Présentation, et transmis son nom pour confirmation à la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique.

Ce fut une surprise pour la CLAR d'apprendre, le 5 juillet, que cette congrégation avait nommé le Père Jorge Jiménez, eudiste et provincial en exercice, comme secrétaire général, et la Soeur Manuelita Charria comme secrétaire générale adjointe.

Cette mesure a été considérée par la présidence de la CLAR comme une **intervention** (12) source de fortes tensions. Suite à sa demande insistante de reconsidération de cette mesure, la présidence de la CLAR a été convoquée par la Congrégation pour la vie religieuse à une réunion à Rome entre le 11 et le 16 septembre.

Ce communiqué entend informer objectivement sur les faits, la réflexion et la position de la CLAR, laquelle s'est toujours appuyée sur les orientations de son comité directeur extraordinaire, réuni à Quito les 30-31 août et 1er septembre.

La présidence de la CLAR regrette profondément la mesure exceptionnelle prise par le dicastère de la vie consacrée, ainsi que les graves conséquences qui s'ensuivent pour l'Eglise, la vie religieuse et la CLAR elle-même. Dans un autre communiqué, publié plus loin dans ce bulletin (13), il sera donné des informations sur la situation du projet Parole et vie.

I. Bref historique de la nomination du secrétaire général de la CLAR

1 - La 10e Assemblée générale de la CLAR réalisée à Cochabamba, Bolivie, du 1er au 10 juin 1988, avait élu le Frère Claudino Falqueto, FMS, comme secrétaire général de la CLAR, après acceptation des deux conditions posées par l'intéressé:

- a) consulter ses supérieurs, général et provincial;
- b) terminer son mandat de président de la Conférence des religieuses et religieux du Brésil (CRB) en juillet 1989.

Le Père Luis Coscia, nouveau président de la CLAR, propose à l'assemblée au nom de la présidence que la Soeur Hermengarda Alves Martins, RSCJ, continue comme secrétaire générale durant le temps nécessaire pour la réponse définitive du Frère Claudino. L'assemblée approuve la proposition (Actes n° 10).

2. Le 10 novembre 1988, la Congrégation pour la vie religieuse émet une décision selon laquelle la Soeur Hermengarda Alves Martins ne peut continuer comme secrétaire générale, étant donné que le secrétaire est le Frère Claudino. Mais comme ce frère ne peut prendre immédiatement son poste, la Soeur Hermengarda signera comme "représentante légale" ou "faisant fonction de".

3. Le 6 février le Frère Claudino Falqueto est élu et confirmé provincial de la province mariste de Rio de Janeiro, au Brésil. De ce fait il présente sa démission de la charge de secrétaire général de la CLAR.

4. Après avoir accepté la démission du Frère Claudino, la présidence de la CLAR fait savoir au dicastère de la vie religieuse qu'elle appliquera l'article 28 § 2 des statuts de la CLAR. Elle consulte alors quelque vingt religieuses et religieux pour établir une liste de trois noms qui sera étudiée lors du comité directeur qui doit se tenir en El Salvador du 10 au 19 avril 1989.

5. Le comité directeur appuie le 19 avril la proposition du président, Frère Luis Coscia, d'élire comme secrétaire générale la Soeur Beatriz Becerra, mexicaine, mercédaire missionnaire de Bérriz. La supérieure générale de la Soeur Beatriz Becerra, qui était au courant de cette possible nomination, répond par téléphone le même jour, à la surprise de la présidence de la CLAR, qu'elle rencontre des difficultés pour la nomination de la Soeur Beatriz.

(12) En droit international, l'intervention est un "acte d'ingérence" d'un Etat dans les affaires d'un autre pour le contraindre à agir selon sa volonté [Lexique de termes juridiques, Dalloz, 1974, p. 199]. En droit administratif, l'intervention prend le sens de "tutelle" et de "mise sous tutelle" [ibid. p. 345]. [NdT].

(13) Document n° 6 de ce dossier [NdT].

6. Le comité directeur accorde un vote de confiance à la présidence pour la recherche d'une autre religieuse ou religieux au titre du secrétariat général (Actes n° 9, comité directeur, El Salvador, avril 1989). Le 23 avril le président de la CLAR et le vice-président, le Frère Israel José Nery, parlent à Bogotá avec la Soeur Manuelita Charria, dominicaine de la Présentation, qui accepte, avec l'accord de ses supérieures provinciale et générale, d'être secrétaire générale de la CLAR.

7. Le 24 avril 1989, le président de la CLAR Luis Coscia envoie un télégramme au cardinal Jérôme Hamer, préfet du dicastère de la vie religieuse, pour lui faire savoir la nomination de la Soeur Manuelita Charria comme secrétaire générale de la CLAR. Une copie du télégramme est remise en mains propres à Mgr Vincenzo Fagiolo, qui se trouvait alors à Bogotá.

8. Le 25 mai le président Luis Coscia interroge par téléphone Mgr Vincenzo Fagiolo sur la confirmation de la Soeur Manuelita. Mgr Fagiolo dit que la réponse sera donnée dans les premiers jours de juin.

II. Intervention à la CLAR par la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique

1. Le 5 juillet, le Frère Luis Coscia reçoit à Buenos Aires une communication téléphonique de Mgr Vincenzo Fagiolo qui lui fait savoir que la Soeur Manuelita Charria sera confirmée comme secrétaire générale adjointe, et que le Père Jorge Jiménez, provincial eudiste de Colombie et du Pérou, sera nommé comme secrétaire général de la CLAR. Etant donné que cette mesure est une infraction aux statuts de la CLAR, le Frère Luis Coscia répond qu'il se retire de la présidence de la CLAR. Mgr Fagiolo prie le Frère Luis de ne pas prendre cette mesure pour autant que cette nomination n'est pas un acte de défiance envers sa personne, bien au contraire. Pour confirmation de ses dires, il lui demande de parler avec le nonce à Bogotá et avec le président du CELAM.

2. Le 6 juillet, le Père Eusebio Hernández, OAR, official de la Congrégation pour la vie religieuse, appelle par téléphone Luis Coscia pour lui suggérer de se rendre le plus tôt possible à Rome pour dialoguer sur la nomination du secrétaire général, et sur une lettre de la Congrégation pour la doctrine de la foi à propos du projet Parole et vie parvenue au dicastère de la vie religieuse. Le Frère Luis répond qu'il doit rencontrer les évêques de Bolivie le 16 juillet à Cochabamba et qu'il a d'autres engagements urgents dans le cadre de sa province religieuse. Le Père Eusebio insiste pour qu'il se rende à Rome, d'où il pourra se rendre en Bolivie. Le Frère Luis l'assure qu'en dépit des nombreuses difficultés il fera tout son possible, mais qu'il ne lui est pas facile d'obtenir un billet d'avion.

3. Le 7 juillet le président de la CLAR, par l'intermédiaire d'un secrétaire de la Conférence des religieux d'Argentine, appelle le Père Eusebio Hernández pour lui faire savoir qu'avant d'aller à Rome il consultera la présidence de la CLAR sur cette mesure du dicastère. Le Père Eusebio lui répond de faire cette consultation par téléphone afin de pouvoir se rendre à Rome le plus tôt possible. Le Frère Luis convoque les membres de la présidence de la CLAR à une réunion extraordinaire à Bogotá le 11 juillet.

4. Le 8 juillet le président Luis Coscia reçoit à Buenos Aires un appel du nonce apostolique à Bogotá, Mgr Angelo Acerbi, le convoquant à une réunion à Bogotá le 12 juillet à 10 H 30 du matin. Le Frère Luis annule alors ses démarches pour le voyage à Rome afin de se rendre à l'entrevue avec le nonce à Bogotá.

5. Le 11 juillet, alors que le Frère Luis est à Bogotá, le nonce lui fait savoir au téléphone que la réunion du 12 aura lieu à 10 H et que le président de la CLAR devra s'y rendre seul. Entre temps, la présidence de la CLAR fait une réunion extraordinaire pour réfléchir et arrêter sa position suite aux événements.

6. Le 12 juillet, le nonce apostolique en Colombie, Mgr Angelo Acerbi, en présence du président du CELAM, Mgr Darío Castrillón, donne à lire au Frère Luis un fax de la Congrégation pour la vie religieuse signé du cardinal Jérôme Hamer et de Mgr Vincenzo Fagiolo, dans lequel sont notifiées les nominations du secrétaire général de la CLAR et de la secrétaire générale adjointe. Le Frère Luis répond que, en conscience, il ne peut accepter sur le champ une telle mesure, mais qu'il tient à témoigner de son profond respect et de sa fidélité envers le pape et l'Eglise. En même temps, le Frère Luis précise qu'il doit consulter la présidence et les autres conseillers et présenter au dicastère de la vie religieuse les difficultés et les conséquences de telles mesures. Mgr Acerbi annonce que les décrets seront remis par Mgr Vincenzo Fagiolo au Frère Luis, à São Paulo, au Brésil, lors de l'assemblée de la Conférence des religieux du Brésil en fin juillet.

7. Le 13 juillet, la présidence de la CLAR rédige un communiqué sur ces nominations et convoque les présidentes et présidents des conférences nationales de religieuses et de religieux à un comité directeur extraordinaire du 22 au 24 juillet à São Paulo, Brésil. Communication en est faite au nonce de Bogotá, Mgr Angelo Acerbi, et au président du CELAM, Mgr Darío Castrillón Hoyos. Le même jour, le nonce envoie à la CLAR la copie de la relation de la conversation tenue avec le Frère Luis Coscia, relation que cette nonciature a transmise à la Congrégation pour la vie religieuse. Le Frère Luis répond par lettre au nonce en précisant et en complétant certains points de la relation qui ne correspondaient pas exactement à l'entrevue tenue à la nonciature.

8. Le 14 dans l'après-midi, la nonciature appelle le Frère Luis Coscia au téléphone à plusieurs reprises. Comme il ne parvenait pas à entrer en communication avec le Frère Luis, étant donné que celui-ci était absent de la CLAR, le nonce s'est présenté en compagnie de son secrétaire au siège de la CLAR à 17 H. Ils sont reçus par le Frère Israel José Nery, vice-président de la CLAR. A 18 H arrive le Frère Luis. Le nonce lui demande de retirer le communiqué adressé aux conférences nationales de religieux sur la nomination du secrétaire général, et d'avertir celles qui l'ont reçu de ne rien publier sur le sujet, pour manque de validité du communiqué. Par la même occasion, le nonce exprime son désaccord sur les corrections faites par le Frère Luis à la relation envoyée à la Congrégation pour la vie religieuse.

Dans la soirée du 14 juillet, la présidence de la CLAR consulte un canoniste pour savoir quelles sont les solutions juridiques qu'offre le Droit canonique à ces problèmes. Décision est prise de recourir à la Congrégation pour la vie religieuse, auteur des décrets, pour solliciter leur révision, conformément aux indications du canon 1734.

9. Le samedi 15 juillet, dans la matinée, un secrétaire de la nonciature de Colombie apporte à la CLAR un fax en provenance de la Congrégation pour la vie religieuse invitant la présidence de la CLAR, le Père Jorge Jiménez et la Soeur Manuelita Charria à une réunion à Rome entre les 11 et 16 septembre. Le Frère Luis Coscia remet au secrétaire de la nonciature une copie du recours adressé à la Congrégation en question.

Ce même 15 juillet, les Frères Luis Coscia et Israel Nery décident de changer la date de réunion du comité directeur extraordinaire en la reportant aux 30-31 août et 1er septembre, aussitôt avant la rencontre ibéro-américaine qui doit se tenir du 2 au 10 de ce même mois. Ils décident ce changement pour deux raisons:

a) l'invitation de la CRIS à se rendre à Rome en septembre, ce qui laisse supposer que Mgr Fagiolo n'apportera pas les décrets à São Paulo;

b) en reportant la réunion du comité directeur à la veille de la rencontre ibéro-américaine, on économisera beaucoup d'argent.

10. Mgr Vincenzo Fagiolo et le Père Eusebio Hernández ont assisté à l'assemblée générale de la Conférence des religieux du Brésil (CRB) à São Paulo, du 24 au 28 juillet. Le 26 juillet une réunion a eu lieu entre Mgr Fagiolo et la présidence de la CLAR. Etaient présents: le Frère Luis Coscia, le Frère Israel José Nery, le Frère Claudino Falqueto, le Père Edênio Valle et le Père Eusebio Hernández. Après trois heures de discussions tendues la session a été suspendue. Mgr Fagiolo convoque à une seconde réunion.

Celle-ci a lieu le 28 juillet et dure une heure et demie. Mgr Vincenzo Fagiolo insiste pour dire qu'il ne peut rentrer à Rome avec les décrets. Cela signifierait une rébellion de la part de la CLAR, et donnerait un nouvel argument à ses adversaires. Le Frère Luis reçoit les décrets en question, mais en spécifiant qu'ils restent en suspens jusqu'à ce qu'il s'ouvre le dialogue à Rome avec la CRIS. Mgr Fagiolo répond que les décrets restent effectivement en suspens jusqu'à la réunion de septembre à Rome.

11. Le comité directeur extraordinaire de la CLAR, réuni à Quito les 30-31 août et 1er septembre, a réfléchi et prié sur les problèmes de la CLAR et a écrit une longue lettre à la CRIS (14) pour présenter la réflexion faite et le jugement que méritait le procédé de la CRIS dans les nominations et dans le projet Parole et vie.

12. Pendant la rencontre ibéro-américaine réalisée à Quito, la CLAR a reçu le 5 septembre un fax de la CRIS reconfirmant les nominations et refusant par le fait même la demande de reconsidération des décrets. Dans ce fax il est affirmé que la présidence de la CLAR, du fait qu'elle avait reçu les décrets à São Paulo, avait accepté ces nominations. Le Frère Claudino Falqueto est cité comme étant témoin.

13. Le 6 septembre, le Frère Claudino Falqueto, par fax, répond à la CRIS depuis le Brésil en disant qu'il est témoin de la non acceptation des décrets de la CRIS par la présidence de la CLAR. Le Frère Luis

(14) Document n° 4 de ce dossier [NdT].

Coscia écrit au cardinal Jérôme Hamer pour lui exprimer son étonnement devant l'affirmation que, à São Paulo, la présidence de la CLAR aurait accepté les décrets en question, alors qu'en réalité ils restaient en suspens jusqu'à la réunion de Rome. Ce critère avait été aussi celui de Mgr Fagiolo.

14. Le 12 septembre, à 17 H, a eu lieu à Rome la rencontre CRIS-CLAR. Y participaient: le cardinal Jérôme Hamer, Mgr Vincenzo Fagiolo, le Père Eusebio Hernández, le Frère Luis Coscia, la Soeur Coralia Quiroz et le Frère Israel Nery. Le Père Jorge Jiménez et la Soeur Manuelita Charria, qui avaient également été invités, n'ont pas comparu à cette rencontre.

Après deux heures de réunion, la présidence de la CLAR est arrivée à la conclusion que cette rencontre n'avait servi à rien sur les sujets qui nous occupaient. Le Frère Luis Coscia a exprimé à la CRIS le sentiment d'absence totale de possibilité de défense de la CLAR et la déception de la vie religieuse d'Amérique latine devant le procédé de la CRIS dans le cas qui nous occupe. Le cardinal Jérôme Hamer a déclaré qu'il était nécessaire que la CLAR obéisse aux décrets, quand bien même elle n'en comprendrait pas les raisons ou ne serait pas d'accord. Une nouvelle fois le Frère Luis a clairement réaffirmé la position de la présidence de la CLAR sur les nominations. La CRIS a finalement été d'accord sur le fait qu'il s'agissait d'une **intervention**. La présidence de la CLAR a essayé de fixer une date prudente pour l'application des décrets, en raison des difficultés pour la présidence de la CLAR d'être immédiatement présente à Bogotá. Mais cela aussi a été finalement inutile.

N.B. : Vous trouverez les détails complémentaires de cette rencontre dans le document suivant publié dans ce bulletin: "Lettre aux présidentes et présidents des conférences nationales de la vie religieuse d'Amérique latine" du 14 septembre (15).

15. Le 18 septembre, la présidence de la CLAR a été reçue par plusieurs supérieures et supérieurs majeurs des conseils de l'Union internationale des supérieurs majeurs (UISG) et de l'Union des supérieurs majeurs (USG) pour traiter des sujets concernant la CLAR. On nous a écoutés attentivement et avec un intérêt extrême. Les personnes présentes ont exprimé leur solidarité envers la présidence de la CLAR et la vie religieuse d'Amérique latine, et elles nous ont promis qu'elles allaient immédiatement s'intéresser à tous les sujets que nous leur avons exposés.

Rome, le 16 septembre 1989

Frère Luis Coscia, OFM, président
Coralía Quiroz, OP, vice-présidente
Israel José Nery, FSC, vice-président

3. Communiqué de la CLAR du 11 octobre 1989

En accomplissement des dispositions du dicastère de la vie religieuse, le 11 octobre au matin, le Frère Luis Coscia a donné possession de leurs charges de secrétaire général et de secrétaire générale adjointe, respectivement au Père Jorge Jiménez, eudiste, et à la Soeur Manuelita Charria, OP, au siège du secrétariat de la CLAR.

4. Lettre du comité directeur extraordinaire de la CLAR au cardinal Hamer à Rome (9 septembre 1989)

Quito, le 9 septembre 1989

Le Comité directeur extraordinaire de la CLAR réuni à Quito, à son Eminence Jérôme cardinal Hamer, préfet de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique.

Nous, membres du comité directeur extraordinaire de la CLAR, vous saluons avec déférence et nous adressons à vous, Eminence, animés d'un esprit ecclésial de dialogue sincère et fraternel permettant, dans la charité, de régler les problèmes qui peuvent surgir au sein de la famille de Dieu qu'est l'Eglise (GS 92).

Nous avons prié, réfléchi et exercé notre discernement sur deux faits qui ont engendré des tensions douloureuses entre nous et qui, dans une attitude de respect et de confiance, appellent un échange évangélique d'informations et de points de vue. Nous voulons parler des nominations du Père Jorge Jiménez, eudiste, comme secrétaire général de la CLAR, et de la Soeur Manuelita Charria, OP, comme secrétaire adjointe, ainsi que de la situation dans laquelle se trouve le Plan Parole et vie.

Cette lettre est signée par nous tous, comme expression collégiale du comité directeur extraordinaire, avec l'appui inconditionnel à notre présidence, et dans l'assurance que notre lettre bénéficiera de votre bienveillant accueil.

Première partie: les problèmes et leurs causes

Eminence, par rapport aux nominations en question et au plan Parole et vie, nous réaffirmons une nouvelle fois notre volonté d'obéissance, qui n'est aucunement affectée par ce que nous sommes en train de vivre. Cependant, par fidélité ecclésiale et par obligation de conscience, nous avons le devoir de faire connaître à nos supérieurs légitimes le résultat du discernement spirituel de ces jours-ci afin de faire nôtre, dans la responsabilité évangélique, la volonté du Seigneur.

Que ce soit individuellement ou collégalement, nous avons constaté que les deux faits mentionnés, et objets de discernement, sont l'expression d'un seul et même conflit dont les causes n'ont pas encore été tirées au clair et qui sont, d'une manière ou d'une autre, à l'origine des difficultés de la CLAR tout au long de son histoire.

La vie religieuse en Amérique latine, obéissant au concile Vatican II, fidèle à son charisme et aux choix faits par notre hiérarchie à Medellín et Puebla, s'est engagée de plus en plus dans le choix prioritaire des pauvres, non point comme choix conjecturel mais comme exigence d'une réponse radicale à l'appel du Seigneur Jésus.

Ce choix prioritaire a profondément uni le CELAM et la CLAR jusqu'en 1972. A partir de cette année-là les choses ont changé. La ligne pastorale de Medellín, réaffirmée à Puebla, a fait l'objet de méfiances et d'incompréhensions qui ont atteint aussi bien les pasteurs qui se sont efforcés de mettre ces orientations en pratique, que la CLAR qui a voulu rester fidèle à cet événement ecclésial. Nous estimons que là réside l'origine du conflit que connaît actuellement la CLAR.

En effet, quelques pasteurs craignent de voir surgir une Eglise parallèle; quelques religieuses et religieux, pour leur part, craignent de perdre le sens de leur vocation en faisant le choix des pauvres; et les milieux dominants de la société considèrent avec suspicion les religieuses et les religieux qui cherchent à s'engager davantage avec les pauvres, car ils se sentent mis en cause ou s'estiment trahis par ce choix radical.

Nous pensons au contraire que le choix des pauvres est la seule façon de revenir à notre charisme, de donner une identité à notre vie consacrée dans l'unique Eglise de Jésus-Christ, et d'être avec elle sacrement du Seigneur de l'histoire.

Notre action pastorale, loin de gêner la tâche des pasteurs proches du peuple, la renforce et la développe. Aussi trouvons-nous en eux un accompagnement, un soutien et une aide nous permettant de vivre plus pleinement notre consécration au service des privilégiés du Royaume. Nous vérifions également que les supérieurs et chapitres généraux, sur la base de nos Constitutions rénovées, loin de s'alarmer ou de craindre pour la fidélité à nos vocations respectives, expriment au contraire le désir que la vie religieuse en d'autres continents soit vécue avec la même radicalité que dans notre continent. Cependant, nous ne pouvons cacher notre souffrance de nous sentir orphelins quand nous recourons à ceux qui devraient nous accompagner, nous encourager dans la charité et rendre possible la correction fraternelle, mais chez qui nous ne trouvons pas ce que, comme fils d'un même Père, nous aimerions rencontrer.

Nous ne voulons pas dire que notre route a été exempte d'imperfections et de défauts. Nous vivons des situations qui sont une exigence permanente de conversion. Nous avons très souvent fait les rectifications nécessaires. Pourtant, certains de nos pasteurs continuent d'évoquer des faits passés, isolés et non généralisés (16), donnant ainsi l'impression de nier notre sincère désir de fidélité. Les témoignages eux-mêmes, les faits, et aussi le nombre grandissant des vocations sont lus dans la peur et la suspicion, au lieu de l'être dans la joie et la reconnaissance comme nous aimerions que cela soit fait, car nous considérons tout cela comme l'expression d'un des meilleurs moments que soient en train de vivre les religieuses et religieux d'Amérique latine.

Dans ces tensions, Eminence, nous avons demandé à l'Esprit de lumière la clarté nécessaire pour découvrir les voies de Dieu et pour assumer, en obéissance active et responsable, les décisions émanant de nos pasteurs et de votre dicastère.

Deuxième partie: les procédés

Nous voulons être sincères et vous exposer certains points avec toute la liberté des fils de Dieu.

(16) Le texte espagnol n'a pas la négation, ce qui est contradictoire avec l'adjectif précédent. Est-ce une faute de frappe?(NdT).

1. Nous percevons dans les rapports entre la CLAR, le CELAM et cette Congrégation un manque de clarté dans le langage, lequel, si l'on n'y remédie pas, rendra plus difficile le règlement du conflit.

a) On dit que les nominations des secrétaires traduisent une préoccupation envers la bonne marche de la CLAR. En réalité cette décision signifie pour nous une intervention nous donnant à penser que quelque chose de grave se passe dans notre organisme.

b) On affirme que le plan *Parole* et vie doit continuer; c'est ce qu'ont déclaré des membres de ce dicastère et qu'on peut vérifier dans le communiqué conjoint CELAM-CLAR du 25 avril dernier (17). En fait les obstacles sont de telle nature qu'ils en rendent impossible la continuation.

c) On fait savoir que la CLAR jouit de la confiance de cette Congrégation. Mais les signes de confiance et de crédibilité vont bien plutôt à ceux qui se méfient de la CLAR.

d) Les communications de ce dicastère nous surprennent car elles semblent oublier les dialogues préalablement tenus.

2. Eminence, nous ne savons pas de quoi on nous accuse, qui nous accuse, pourquoi on nous accuse. N'aurait-il pas été plus fraternel de nous expliquer tout cela?

3. Il semblerait que, pour cette Congrégation, nous ne sommes, religieuses et religieux, valorisés que comme agents de pastorale et non point en raison du charisme spécifique que l'Esprit-Saint a suscité dans l'Eglise à travers notre vocation et notre mission.

4. Enfin, nous rejetons catégoriquement l'imputation de fomentation d'une "Eglise populaire". Au contraire, en accord avec la hiérarchie d'Amérique latine qui s'est exprimée à Medellín et à Puebla, nous réaffirmons que nous voulons marcher vers une "Eglise des pauvres", selon l'admirable expression de Jean XXIII; et à partir des pauvres, comme Jésus, évangéliser tous les hommes sans distinction (Puebla 11).

Troisième partie: le fait des nominations

Eminence, nous tenons à vous dire sincèrement que nous avons reçu les nominations faites par ce dicastère comme une réelle intervention dans la CLAR. Il n'a pas été tenu compte des statuts et on est passé par dessus la tête de ceux qui doivent prendre les décisions appropriées.

Nous ne doutons pas que cette Congrégation ait des raisons de faire ces nominations; mais nous les ignorons. On nous a simplement dit qu'elles étaient une manifestation d'affection. Le lien entre le fait et la raison invoquée est déconcertant et disproportionné, aussi considérons-nous que ces nominations sont un geste de défiance envers la CLAR et la vie religieuse d'Amérique latine.

Des nominations qui ignorent les statuts (18) sont chose surprenante. A l'époque où nous avons demandé une modification "ad vicem" de ces mêmes statuts pour faciliter certaines démarches, ce dicastère nous avait répondu que c'était impossible car cette demande n'était pas conforme aux statuts.

Nous n'insistons pas sur les pressions effectuées auprès de la présidence pour qu'elle accepte ces nominations sans consultation.

Il nous semble que le fait de ne pas accepter une religieuse comme secrétaire générale c'est méconnaître la capacité de la vie religieuse féminine, c'est ignorer la présence majoritaire de la femme dans l'Eglise latino-américaine et son dévouement généreux au service du Seigneur et de nos frères. C'est également offenser la femme consacrée, en l'estimant incapable d'occuper des postes de responsabilité. Par ailleurs le bon fonctionnement d'un secrétariat général ne dépend pas nécessairement d'une bonne formation théologique, puisque la présidence et l'équipe de théologiens remplissent cette fonction.

L'imposition des secrétaires pourrait entraîner pour la vie religieuse d'Amérique latine de graves inconvénients, que nous relevons dans une attitude évangélique:

1) Les relations mutuelles entre hiérarchie et vie religieuse en sortent atteintes, précisément à l'heure où nous venons de commémorer le dixième anniversaire de la publication du document sur ces relations.

2) La Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique perdrait sa crédibilité aux yeux de nombreuses religieuses et religieux, car on ne verrait pas en elle, avec ces comportements, une instance d'accueil et de compréhension.

3) L'autonomie de la CLAR, reconnue par le Saint-Siège dans le décret d'érection du 2 mars 1959 et dans le décret d'approbation de ses statuts du 8 décembre 1984, n'est pas respectée. Par ailleurs nous ne pensons pas qu'un organisme puisse fonctionner efficacement quand il est ainsi mis sous tutelle (cf. note 12) car cela crée un climat d'insécurité et de méfiance.

[17] Cf. DIAL D 1408 (NdT). [18] Ceux de la CLAR (NdT).

Quatrième partie: le plan Parole et vie

Eminence, l'une des plus grandes souffrances qui nous ait touchés ces derniers temps comme religieuses et religieux d'Amérique latine, c'est le fait que certains évêquats, le CELAM, ce dicastère et la Congrégation pour la doctrine de la foi, avant de nous faire parvenir leurs observations et de pratiquer la correction fraternelle et doctrinale, aient rendu publiques leurs affirmations contre le projet Parole et vie, lesquelles affirmations ont été offensantes envers la foi et l'engagement chrétien des biblistes et des pastoralistes qui ont travaillé au projet en question. Par amour de l'Eglise, la CLAR n'a pas publié une seule parole ni ne s'est défendue contre les accusations, elle a au contraire recherché la voie du dialogue. Mais celui-ci n'a pas pu s'ouvrir.

Nous souffrons dans notre chair des très graves accusations lancées contre le plan. La façon dont on a sorti des expressions de leur contexte a servi à jeter le discrédit sur des personnes de haute qualification morale et intellectuelle. Les accusations sont offensantes pour les auteurs, pour les conférences de religieuses et de religieux qui ont mis le plan à exécution, et pour la CLAR qui l'a élaboré.

Nous tenons à rappeler, Eminence, qu'à Bogotá ont été signés des accords entre la CLAR et le CELAM, avec la médiation de cette Congrégation, que nous avons acceptés. Ces accords du 25 avril 1989 stipulent:

- 1) la suspension de la diffusion du livret correspondant à la première année;
- 2) la réélaboration du guide introductif à l'ensemble du projet, conformément aux observations qui nous ont été faites;
- 3) l'élaboration des contributions correspondantes en accord et en coopération avec le CELAM.

A ce sujet, nous avons déjà terminé la réélaboration du guide introductif à l'ensemble du projet, ainsi que la rédaction du livret de la deuxième année. Mais nous avons besoin avec urgence d'une entrevue avec la présidence du CELAM pour nous mettre d'accord. Nous restons cependant perplexes devant les ordres et contre-ordres de la part de ce dicastère concernant cet accord.

En tant que comité directeur nous avons décidé de continuer ce qui s'appelle désormais Plan Parole et vie, conformément à ce qui a été signé à Bogotá (19). Nous estimons que ce plan est notre apport spécifique au 50^e centenaire de l'évangélisation de l'Amérique latine. Il est la manière pratique de faire la "lectio divina" en Amérique latine; il est un encouragement au renouveau de la vie et de la mission des religieuses et religieux qui s'incarnent dans ce continent de souffrance et d'espérance.

C'est pourquoi nous vous demandons, Eminence, de proposer vos bons offices au CELAM et au cardinal Revollo pour obtenir l'accord convenu et l'*imprimatur* correspondant.

Eminence, nous regrettons que ces problèmes soient cause de souffrances pour tous. Cependant nous avons en conscience le devoir de vous les présenter, comme service rendu à l'Eglise et à la vie religieuse d'Amérique latine.

Nous vous saluons avec déférence, Eminence, dans le coeur de Jésus.

(Suivent 22 signatures)

5. Lettre de la présidence de la CLAR aux présidences des conférences nationales de religieux d'Amérique latine après la rencontre avec le cardinal Hamer (14 septembre 1989)

Rome, le 14 septembre 1989

Soeurs et frères très chers,

C'est en toute estime fraternelle que nous vous souhaitons **la paix et la consolation** de l'Esprit de Jésus.

Le 12 septembre, de 17 à 19 H, nous avons eu une rencontre avec la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique au siège de ce dicastère. Notre entrevue s'est déroulée avec son Eminence le cardinal-préfet Jérôme Hamer, avec Mgr Vincenzo Fagiolo, secrétaire général, et avec le Père Eusebio Hernández, officiel de cette congrégation.

Après deux mois de consultation, de prière et de discernement, nous nous sommes rendus à cette convocation le coeur serein, dans une confiance totale en Dieu Père. Seigneur de l'histoire et de l'Eglise, en espérant quelque modification dans les décisions de ce dicastère.

[19] Cette décision sera rapportée le 12 octobre suivant. Cf. document n° 11 de ce dossier (NdT).

En dépit de toutes les raisons présentées, nous n'avons pas obtenu la moindre reconnaissance de l'un quelconque des arguments que nous avons présentés, ni n'avons réussi à ce que ce dicastère modifie d'un iota les décisions qu'il avait prises. A aucun moment n'ont été reconnues les ambiguïtés des communiqués qu'on nous a envoyés et des dialogues tenus avec cette congrégation, tout comme il n'a tenu aucun compte de l'absence totale de possibilité de défense dont, comme vie religieuse d'Amérique latine, nous sommes victimes de la part de cette congrégation.

Le cardinal nous a répété à trois reprises que nous aurions dû présenter des arguments plus sérieux et plus solides que ceux que nous avons fournis jusqu'à présent.

Devant notre insistance à dire que la nomination du secrétaire général était une réelle mise sous tutelle (cf. note 12) de la CLAR par ce dicastère, on n'a pas nié la dite intervention ni la dérogation aux clauses de nos statuts ainsi commise. On nous a, par contre, affirmé que cette décision avait été prise après consultation du Saint-Père et sur la base des facultés qui lui sont propres.

Le cardinal-préfet a également fait savoir qu'il n'y a pas d'autres raisons à cette intervention que les trois ci-dessous que nous énumérons:

- a) Il est nécessaire que le secrétaire général de la CLAR ait une meilleure qualification doctrinale et théologique, qualités que ne possèdent pas généralement les religieuses.
- b) La nomination du nouveau secrétaire est faite pour améliorer les relations mutuelles de la CLAR avec la hiérarchie, le CELAM et les présidents des conférences épiscopales.
- c) Il sera ainsi possible de mieux répondre à la nécessité d'affronter plus adéquatement les problèmes de la CLAR: le projet Parole et vie, et la célébration des 500 ans de l'évangélisation de l'Amérique latine.

Pour notre part nous avons demandé quels étaient les problèmes réels qui avaient dicté une aussi grave intervention. Le cardinal nous a répondu en nous demandant si nous ne considérons pas le problème du projet Parole et vie comme suffisamment sérieux pour justifier de telles mesures.

En conclusion de cette longue rencontre de deux heures, le cardinal-préfet nous a invités à une obéissance totale aux décisions de ce dicastère, même si nous ne comprenions pas pleinement ses raisons ou n'étions pas d'accord sur elles. Il a également exigé de nous que le nouveau secrétaire soit installé dans ses fonctions le plus rapidement possible, malgré nos graves difficultés comme membres de la présidence de la CLAR à nous rendre à Bogotá dans les prochains jours.

Nous avons alors remis au cardinal-préfet la lettre écrite par le comité directeur extraordinaire de la CLAR lors de sa réunion à Quito.

Après avoir épuisé toutes les instances évangéliques et légales pour obtenir la reconsidération des décisions de cette congrégation, conformément au mandat de notre comité directeur extraordinaire, nous avons constaté que toutes les difficultés que nous avons présentées sont restées sans solution, et qu'il a été encore moins tenu compte des conséquences négatives de l'application des mesures prises par ce dicastère.

Nous avons ensuite parlé sur la façon de mettre en oeuvre l'intervention. Hormis l'exigence que le nouveau secrétaire prenne son poste le plus tôt possible, le cardinal a fait valoir que la seule tâche demandée au secrétaire qu'ils ont nommé est uniquement celle stipulée par les statuts de la CLAR, sous l'autorité de la présidence.

En conclusion de cette entrevue, nous les trois membres de la présidence de la CLAR avons affirmé notre confiance totale en la présence efficace et amoureuse de Dieu dans la complexité de ces démarches ecclésiales.

Avant de terminer notre communication, nous vous donnons quelques-unes de nos réflexions à l'issue de cette entrevue.

Préalablement à notre rencontre à la Congrégation pour la vie religieuse, nous avons pu recueillir le résultat d'une large consultation réalisée à Rome auprès d'experts et de responsables ecclésiastiques, y compris dans les dicastères romains. Cette consultation a confirmé une fois de plus que les problèmes de la CLAR relèvent d'un problème plus profond et plus douloureux: c'est toute notre Eglise qui est en train de traverser une nuit obscure de contradictions internes et de tribulations, dans l'attente anxieuse et priante de l'aube de la résurrection.

Devant cette réalité d'Eglise, nous ne devons plus nous en tenir aux seules difficultés que connaît la CLAR: nous devons être solidaires de toute l'Eglise de Jésus et faire généreusement nôtres toutes ses difficultés, en persévérant dans la prière, dans la dénonciation et l'annonciation prophétiques, dans l'amour fraternel et dans l'attente patiente, unis à tous les membres du peuple de Dieu, principalement à ceux qui souffrent davantage.

Nous devons reconnaître que la présidence de la CLAR n'a rien à reprocher à la personne du Père Jorge Jiménez (20). Au contraire ce prêtre a été invité comme modérateur à l'assemblée de Cochabamba; un service identique lui a été demandé pour la récente rencontre ibéro-américaine.

Nous avons encore moins de problèmes avec la Soeur Manuelita Charria, puisque c'est elle que le président de la CLAR avait nommée comme secrétaire générale, et qui a ensuite été confirmée par la Congrégation pour la vie religieuse comme secrétaire générale adjointe.

Nous sommes cependant conscients qu'il sera difficile de faire fonctionner un secrétariat sous tutelle (cf. note 12), tant pour la présidence de la CLAR (cf. note 20) que pour les présidents des conférences nationales de religieux, tout comme d'ailleurs pour le Père Jorge Jiménez lui-même.

La présidence de la CLAR fait entièrement sien ce que le comité directeur extraordinaire de Quito a déclaré: "Nous avons demandé à l'Esprit de lumière la clarté nécessaire pour découvrir les voies de Dieu et pour assumer, en obéissance active et responsable, les décisions émanant de nos pasteurs et du dicastère de la vie religieuse".

Soeurs et frères très chers, élevons nos coeurs! Disons merci au Seigneur pour le privilège qu'il nous accorde de participer à sa passion et à la passion de notre peuple et de son Eglise. Menons à bien notre vie consacrée dans une fidélité accrue, ouverts sur les nouveaux chemins que nous trace l'Esprit du Seigneur en Amérique latine, principalement dans la perspective du choix prioritaire des pauvres. Que ces problèmes intra-ecclésiaux ne nous découragent pas! La présidence de la CLAR a pour tâche de s'occuper de ces affaires pour que vous puissiez vous appliquer librement à la construction du Royaume.

Nous vous disons mille fois merci pour la solidarité, l'estime, le discernement et les prières que vous nous avez manifestés à tout moment.

Luis Coscia, OFM cap., président
Coralía Haydee Quiroz, OP, vice-présidente
Israel José Nery, FSC, vice-président

P.S.: Le P. Gregorio Iriarte, troisième vice-président, n'était pas à cette entrevue.

6. Lettre du président de la CLAR aux présidences des conférences nationales de religieux d'Amérique latine après la rencontre avec le cardinal Ratzinger (18 septembre 1989)

Rome, le 18 septembre 1989

A toutes et à tous nous souhaitons **la paix et la force** de l'Esprit de Jésus.

Le 16 septembre, de 9 H 30 à 10 H du matin, nous avons eu une rencontre avec la Congrégation pour la doctrine de la foi, au siège de ce dicastère à Rome. Notre entrevue s'est déroulée avec Son Eminence le cardinal Joseph Ratzinger, préfet, avec Mgr Bovone, secrétaire, et avec le Père Octavio Ruiz, official.

Nous nous sommes présentés devant la Congrégation pour la doctrine de la foi en visite de courtoisie et pour informer ce dicastère que la CLAR obéissait à l'accord signé avec le CELAM le 25 avril pour tout ce qui concernait le plan Parole et vie. Nous avons aussi exprimé notre étonnement de l'envoi par cette congrégation d'une lettre datée du 1er juillet, plusieurs mois après cet accord.

Le cardinal s'est déclaré très satisfait de savoir que la CLAR tenait compte de l'accord passé avec le CELAM et des observations faites au projet Parole et vie. Le souci de la lecture de la Bible chez les religieuses et religieux en Amérique latine, a dit le cardinal, est quelque chose de très positif, mais il doit se concrétiser sous une orientation doctrinale sûre, dans la fidélité au magistère et en communion et coopération avec le CELAM. Les textes du plan Parole et vie, a dit avec insistance le cardinal, doivent être élaborés conjointement avec le CELAM, et la CLAR doit rechercher les moyens d'exécuter cette tâche conformément à cette orientation.

[20] Ce jugement est confirmé mais nuancé dans le document n° 12 de ce dossier [NdT].

Devant notre difficulté à obtenir une entrevue avec le CELAM, le cardinal a répondu qu'il fallait insister dans cette demande.

Nous avons également fait état de la confusion créée chez beaucoup de religieuses et de religieux par suite de la publication de la lettre de la Congrégation pour la doctrine de la foi, plusieurs mois après l'accord passé avec le CELAM (21). Le cardinal a répondu que son document se référait concrètement au projet Parole et vie, premier livret, qui se trouve entre les mains de beaucoup de gens. Il ne peut rien dire pour le moment sur le plan Parole et vie (22), étant donné qu'il ne le connaît pas. Il espère, a-t-il dit, que le plan Parole et vie élaboré conjointement avec le CELAM deviendra effectivement un excellent instrument pour la vie religieuse en Amérique latine, conforme à la saine doctrine de l'Eglise.

Au terme de l'entrevue, le cardinal Joseph Ratzinger nous a promis une lettre résumant les sujets traités au cours de cette réunion (23), réalisée dans un climat de compréhension mutuelle, et sur les dispositions expresses des membres de la direction de la CLAR en matière d'obéissance et de communion avec l'Eglise.

Dans la matinée du lundi 18, nous avons eu une rencontre avec les supérieures et supérieurs généraux. Le dialogue a été très positif. Les supérieures et supérieurs feront les démarches nécessaires pour faire connaître aux dicastères appropriés la perplexité qu'éprouvent les deux Unions de supérieurs généraux devant les procédés utilisés envers la CLAR.

Continuez de prier pour nous et aussi pour que nous trouvions la solution que le Seigneur entend donner à tous ces problèmes.

Merci pour le soutien fraternel que vous nous apportez en ces moments difficiles pour la CLAR.

Cordialement.

F. Luis Coscia, OFM cap.
président de la CLAR

7. Lettre du cardinal Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, au président de la CLAR (25 septembre 1989)

Révérendissime Père,

Cette Congrégation vous remercie de la visite effectuée par les membres de la présidence de la CLAR le 16 septembre dernier, au cours de laquelle vous avez exprimé votre volonté de toujours rester en fidèle communion avec le Saint-Siège et votre disposition à respecter les engagements souscrits auprès de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, lors de la réunion des 24 et 25 avril dernier à Bogotá, en particulier pour ce qui concerne la réélaboration du "Plan Parole et vie" en collaboration avec le CELAM. Au cours de cette visite vous avez également exprimé votre acceptation du jugement doctrinal de notre Dicastère.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire durant la rencontre, cette Congrégation espère que le nouveau "Plan Parole et vie", après avoir tenu compte des observations doctrinales envoyées par l'intermédiaire de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée, deviendra un véritable instrument d'évangélisation selon une juste projection sociale, qu'il contribuera efficacement à l'action pastorale que mènent les différents épiscopats latino-américains, et qu'il sera l'expression d'une vraie communion ecclésiale. Il serait pour cela convenable que, pendant que s'élabore ledit "Plan", d'un commun accord avec le CELAM, chacune des conférences de religieux soit invitée à retirer effectivement le "Projet" antérieur.

En vous renouvelant mes remerciements pour votre visite, je suis heureux de vous saluer et de vous exprimer mes sentiments d'estime dans le Seigneur.

Joseph cardinal Ratzinger

[21] La lettre du 1er juillet du cardinal Ratzinger reprend à son compte les critiques du CELAM et de la CRIS au projet Parole et vie. La publication de cette lettre n'a pas été le fait de la CLAR (NdT).

[22] Rappelons, pour la compréhension de la polémique, que la première mouture s'appelle projet Parole et vie, devenu, depuis l'accord avec le CELAM du 25 avril 1989, plan Parole et vie. C'est ce plan qui est, lui aussi, définitivement abandonné par la CLAR depuis le 12 octobre 1989 (cf. document n° 11 de ce dossier) (NdT).

[23] Document n° 7 de ce dossier (NdT).

8. Lettre du président de l'Union des supérieurs majeurs au président de la CLAR (27 septembre 1989)

Rome, le 27 septembre 1989

Très estimé Père Coscia,

Notre salut le plus cordial de Rome, avec nos souhaits de grâce et de paix ainsi que de réussite dans votre importante mission d'animation.

Après notre dernière rencontre à Rome le 18 courant, dont nous gardons un excellent souvenir, nous avons demandé et préparé le plus rapidement possible, avec le plus grand intérêt, une entrevue avec le cardinal Hamer et Mgr Fagiolo. Elle a eu lieu hier, 27 septembre, et elle s'est certainement déroulée dans un climat serein et sincère qui a grandement facilité nos échanges.

Pour notre part, nous avons exposé au cardinal et au secrétaire de la Congrégation des religieux les points saillants de ce que, en plusieurs occasions et en particulier lors de notre rencontre évoquée ci-dessus, nous avons réussi à savoir du dialogue CLAR-Congrégation des religieux. Nous avons insisté sur les circonstances et les procédures qui ont constitué et continuent de constituer un sérieux obstacle au bon développement d'un dialogue aussi important.

Le cardinal et Mgr Fagiolo ont répondu à nos propos en nous donnant leurs points de vue et les raisons qui les avaient poussés à prendre les décisions en question, dans le réel souci de trouver la meilleure solution, en particulier pour ce qui est de la nomination du secrétaire de la CLAR.

Notre impression commune est que le dialogue franc et direct ainsi mené a servi à éclaircir davantage les points en litige, et a favorisé une meilleure communication entre la congrégation et notre conseil, ainsi qu'entre la même congrégation et la CLAR. Communication qui est si importante pour parvenir à une réelle communion d'esprit, et qui doit être renforcée des deux côtés avec l'emploi permanent des modalités les mieux appropriées.

Nous avons également étudié les moyens de concrétiser notre désir commun que les relations hiérarchie-CLAR en Amérique latine soient débarrassées le plus tôt et le mieux possible des difficultés, mises dernièrement en évidence dans le conflit sur le projet "Parole et vie". Nous avons redit à tout moment notre ferme volonté d'y contribuer à la mesure de nos possibilités.

En résumé, sans aller jusqu'à dire que cette rencontre ait obtenu ce qui n'était en aucune façon rêvé, à savoir trouver la solution aux problèmes qui nous préoccupent, nous estimons qu'elle a constitué un pas en avant dans la recherche délicate et urgente d'un meilleur entendement, et un signe qui nous fait espérer des progrès dans l'avenir.

Nous pensons avoir ainsi rempli avec bonheur notre mission d'encouragement à une vraie communion des familles religieuses entre elles et avec le magistère. Nous espérons que notre confiance en la CLAR et en ses animateurs et responsables méritera à tout moment une confiance analogue et une sincère collaboration de la part de la CLAR. De la sorte nous continuerons de donner, avec une ardeur renouvelée, le témoignage de l'amour véritable qui est le signe de la présence de l'Esprit et la garantie indispensable d'une efficace action sociale et évangélisatrice.

Dans ces sentiments, je me redis votre cordial serviteur dans le Christ.

Anthony Mc Sweeney
président de l'USC

9. Lettre du cardinal Hamer au président de la CLAR (29 septembre 1989)

Estimé Père,

Cette Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique a reçu le long communiqué rédigé par les membres du comité directeur extraordinaire de la CLAR réuni à Quito le 9 septembre dernier, et portant sur quelques problèmes, en particulier le projet (maintenant plan) "Parole et vie" et la nomination du secrétaire général de la CLAR.

Nous avons tout étudié avec un intérêt réel, mais nous regrettons de ne pouvoir examiner chacune de ces questions, qui mériteraient une réflexion approfondie. Nombre d'entre elles ont été clarifiées lors de la rencontre que ce Dicastère a eu, le 12 courant, avec la présidence de la CLAR.

Nous tenons, en premier lieu, à vous remercier de cet esprit de fidélité ecclésiale et d'obéissance que vous voulez montrer dans ce dialogue et ce discernement sur les problèmes en suspens. Dans cette même attitude de confiance et de profonde estime envers la vie religieuse latino-américaine dans laquelle l'Eglise a mis son espérance, nous avons à vous dire ce qui suit:

1) Que cette Congrégation valorise, soutient et remercie vivement la présence évangélique, le témoignage et le travail pastoral, dans l'abnégation, des religieuses et religieux en faveur des pauvres et des exclus. Il ne fait aucun doute que le choix prioritaire des pauvres doit constituer l'une des préoccupations les plus fortes et les plus urgentes de la vie religieuse en Amérique latine.

2) Que le jugement doctrinal émis par la Congrégation pour la doctrine de la foi ne contredit pas les accords signés à Bogotá entre le CELAM et la CLAR le 25 avril dernier, si ce n'est que ce dicastère, compétent pour "promouvoir et protéger la doctrine de la foi", se devait de porter à la connaissance de tous les intéressés au projet "Parole et vie" les graves défauts que cette publication comportait. Ce jugement ne préjuge aucunement des futures publications ni ne les empêche. Et cette Congrégation continuera d'apporter son soutien et son aide au cours des prochaines années.

3) Sur l'intervention de ce Dicastère dans la nomination des secrétaires généraux de la CLAR, nous devons rappeler que les motifs qui ont contraint de prendre cette mesure exceptionnelle ont été, non pas de méfiances ou de craintes envers la CLAR ou ses représentants, mais seulement de l'ordre suivant:

- a) Attribuer une plus grande qualification doctrinale et théologique au secrétaire général.
- b) Rechercher une amélioration dans les relations entre le secrétariat général (et donc la CLAR) et la hiérarchie, en particulier pour avoir des contacts plus fréquents et plus enrichissants avec le CELAM, avec les diverses conférences épiscopales et en particulier avec les évêques.
- c) La nécessité de faire mieux face aux problèmes actuels de la CLAR, tel celui de "Parole et vie", et de préparer convenablement la célébration du 5e centenaire de la première évangélisation de l'Amérique latine.

Comme il avait été dit au président de la CLAR, par lettre du 18 juillet dernier, cette mesure exceptionnelle est la preuve de l'intérêt, de l'estime et de la sollicitude avec lesquels ce Dicastère suit la puissante et dynamique vie religieuse latino-américaine, et la CLAR dans sa tâche d'accompagnement.

Dans l'espoir que tout soit désormais réglé et que nous puissions travailler tous ensemble pour une vie religieuse plus engagée auprès du cher peuple latino-américain, je vous salue cordialement.

Votre très dévoué dans le Seigneur.

J. Jérôme cardinal Hamer, préfet
V. Fagiolo, secrétaire

10. Lettre du président de la CLAR aux présidences des conférences nationales de religieux d'Amérique latine suite aux lettres des cardinaux Ratzinger et Hamer (10 octobre 1989)

Bogotá, le 10 octobre 1989

Aujourd'hui 10 octobre, j'ai reçu deux notes, respectivement du cardinal Joseph Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, et du cardinal Jérôme Hamer, préfet de la CRIS, suite aux rencontres que nous avons eues à Rome les 12 et 16 septembre dernier.

Le dernier point du premier paragraphe de la lettre du cardinal Ratzinger affirme: "*Au cours de cette visite vous avez également exprimé votre acceptation du jugement doctrinal de notre Dicastère*".

Je tiens à témoigner, conjointement avec la Soeur Coralia et le Frère Nery (que j'ai consultés par téléphone) qu'à aucun moment de l'entrevue il n'a été requis de nous l'acceptation ou non du jugement doctrinal de ce dicastère sur le projet Parole et vie, ni nous n'avons nous-mêmes manifesté spontanément la confirmation de ce jugement.

La présidence, tout comme le comité directeur de la CLAR, accepte les mesures disciplinaires émanant de l'autorité compétente. Mais la présidence ne peut être d'accord avec quelques jugements émis le 1er juillet par ce dicastère (24), comme par exemple:

- a) "*Dans le projet Parole et vie on propose une lecture de la Sainte-Ecriture qui ne tient absolument aucun compte de la Tradition et du Magistère de l'Eglise...*"

[24] Sur cette lettre, voir le document n° 6 de ce dossier [NdT].

- b) "Ce principe hermèneutique utilisé par les auteurs du projet conduit à une présentation unilatérale et réductrice de la Parole de Dieu, dont les thèmes de réflexion ont été sélectionnés davantage dans le but de favoriser les commentaires sociaux et politiques que d'approfondir la vérité plénière que Dieu a voulu révéler..."
- c) "De plus, le plan d'étude proposé pour une période de cinq ans ne reflète pas la place centrale et l'importance de la personne du Christ et de son mystère pascal (cf. *Dei Verbum* 4), étant donné qu'il met à sa place le peuple des pauvres qui doit être libéré, dans un sens plus politique et économique qu'évangélique. De fait le projet non seulement utilise de nombreuses fois le mot "peuple" selon une connotation socio-politique, en fonction d'un schéma "domination-dépendance", mais il ne tient pas non plus compte de la réalité ecclésiale de Peuple de Dieu décrite dans la constitution *Lumen Gentium* n° 9."

Ces affirmations lèsent gravement les auteurs du projet, lesquels sont des personnes chrétiennes, religieuses et ecclésiales qui servent depuis de nombreuses années dans leurs Eglises particulières, toujours fidèles à l'orthodoxie. Les auteurs n'ont à aucun moment méconnu la tradition et le magistère de l'Eglise; ils ont, sans doute aucun, cherché à approfondir la vérité plénière que Dieu a voulu révéler; et enfin, avec le mot "peuple", ils ont voulu exprimer très souvent la réalité ecclésiale de Peuple de Dieu. Ainsi l'ont compris et confirmé plusieurs évêques et la quasi totalité des religieuses et religieux qui ont utilisé le projet Parole et vie.

Par cette déclaration j'entends faire deux choses:

- a) collaborer à la clarification des faits et des paroles qui sont écrites ou prononcées;
- b) manifester une fois de plus le respect et la reconnaissance de l'autorité et du domaine de compétence de chacun des dicastères romains et organismes ecclésiaux.

F. Luis Coscia, OFM cap.
président de la CLAR

N.B. : Avec l'approbation de la S. Coralja Quiroz, OP, 1ère vice-présidente de la CLAR, et du F. Israel José Nery, FSC, 2e vice-président de la CLAR.

11. Lettre du président de la CLAR aux présidences des conférences nationales de religieux d'Amérique latine pour annoncer la mise en place du secrétaire général et l'abandon du projet "Parole et vie"

Bogotá, le 12 octobre 1989

Paix et joie dans le Seigneur.

Je vous prie de m'excuser pour cette abondance de correspondance, mais vous comprendrez que les circonstances l'exigent.

En premier lieu je désire vous faire savoir qu'hier, 11 octobre, ont pris possession de leurs fonctions respectives:

- le Père Jorge Jiménez, eudiste, comme secrétaire général de la Confédération latino-américaine des religieux et religieux;
- la Soeur Manuelita Charria, OP, comme secrétaire générale adjointe de la même CLAR.

Je vous informe également que, ces jours-ci, me sont parvenues plusieurs démissions de collaboratrices et collaborateurs de la CLAR de leurs secteurs respectifs.

Je vous parle maintenant de la démission de l'équipe de biblistes et de pastoralistes. En août dernier ils avaient déjà offert leur démission à la présidence de la CLAR. La proposition avait été analysée au cours du comité directeur extraordinaire de la fin de ce mois-là. Comme résultat du discernement, le comité avait préféré continuer avec l'équipe et essayer une nouvelle fois d'appliquer l'accord CELAM-CLAR du 25 avril dernier.

Après notre visite aux dicastères de la vie religieuse et de la doctrine de la foi, les 12 et 16 septembre, il nous est apparu à la Soeur Coralja, au Frère Nery et à moi qu'il n'était plus possible de continuer le projet Parole et vie, pour les diverses et graves difficultés que nous avons vérifiées. Mais la raison majeure a été que la CLAR ne pouvait mettre en jeu la bonne réputation des membres de l'équipe de biblistes et de pastoralistes, qui sont des personnes travaillant pacifiquement pour le Royaume dans leurs lieux respectifs. En prenant connaissance, finalement, de la démission formelle de toute cette équipe, je

déclare officiellement que la CLAR abandonne définitivement le projet Parole et vie et son lien avec l'équipe de biblistes et de pastoralistes. Nous ne pouvons faire moins que remercier cette équipe de l'apport généreux et précieux qu'elle a fait dans l'humilité à l'ensemble de la vie religieuse d'Amérique latine.

Demandons au Seigneur qu'il donne sa consolation et sa force aux soeurs et aux frères qui ont eu tant à souffrir ces derniers mois.

Sûrement que viendront des temps meilleurs pour tous.

Luis Coscia, OFM cap.
président

Avec l'approbation de la Soeur Coralia Quiroz, OP, 1ère vice-présidente, et du Frère Israel Nery, FSC, 2e vice-président.

12. Communiqué de la présidence de la CLAR aux présidences des conférences nationales de religieux d'Amérique latine sur le climat interne à la CLAR au lendemain de l'arrivée du nouveau secrétaire général (12 octobre 1989)

Avec le Père Jorge Jiménez et la Soeur Manuelita Charria nous avons clarifié plusieurs points des actes et la chronique du comité directeur extraordinaire de la journée du 12 octobre.

Parmi les points de la chronique, je relève les suivants:

- Page 5, 3e paragraphe: "*Il (le Père Jorge Jiménez) a déclaré que la vie religieuse (25) de Colombie avait participé à l'occupation des locaux du CELAM (26)*"

D'abord, moi Luis Coscia, je rectifie en déclarant qu'il ne s'agit pas de la vie religieuse, mais d'un groupe de religieuses et de religieux.

En second lieu, le Père Jorge Jiménez témoigne que, à la question que je lui ai posée et qui était celle-ci: "Et comment est-il possible qu'on accuse des religieuses et des religieux d'être impliqués dans l'occupation du CELAM par la guérilla?", il n'a fait que relater les faits objectifs dont il avait été témoin, sans prétendre porter un jugement de valeur.

- Toujours dans le même paragraphe, on lit: "*Je n'ai pas confiance en Jorge comme secrétaire*".

J'ai répondu que c'est une remarque tout à fait exacte, partagée par les membres de la présidence, la Soeur Coralia et le Frère Nery. Ce n'est pas un jugement de valeur sur sa personne, mais de méfiance envers un secrétaire de tutelle (cf. note 12), étant donné que nous ne connaissons pas les motifs de cette intervention et que nous ne sommes pas satisfaits des raisons qui nous ont été données.

Par ailleurs la confiance ne s'impose pas. Elle se mérite.

J'ajoute enfin que ma méfiance s'est accrue au point que, durant ces trois jours de mes rapports avec le secrétaire général, il est devenu pour moi évident que l'organisme de la CLAR a été tué en pleine vitalité.

La présidence reconnaît l'importance des statuts, mais elle valorise bien davantage l'esprit avec lequel les statuts sont appliqués: un esprit de communion et de participation entre la présidence et le secrétariat. Je constate que cela ne sera désormais plus possible, sans prétendre par là en rejeter la faute sur le Père Jorge Jiménez.

Luis Coscia, OFM cap.
président

[25] Expression qui, dans tout ce dossier, désigne les membres de la CLAR pris dans leur ensemble (NdT).

[26] Du 8 au 14 juin 1988, un groupe d'environ 35 personnes a occupé les locaux du CELAM à Bogotá et retenu en otage 41 personnes (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 340 F - Etranger 400 F - Avion 470 F

Directeur de publication: Charles Antoine - Imprimerie DIAL

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441